

**Date de la convocation :**

21 janvier 2011

**Date d'affichage de la convocation :**

21 janvier 2011

**Nombre de conseillers municipaux :**

• en exercice .....43

• Présents à l'ouverture ..32

**Transmission en Préfecture le :**

8 février 2011

**Date d'affichage du compte-rendu :**

8 février 2011

**Publication au recueil des actes administratifs le :**

8 février 2011

Le 1<sup>er</sup> février 2011, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

**Membres présents** : Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT (arrivée à la délibération n°3), M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE (arrivée à la délibération n°3), M. FUAN, Adjoints.

M. LE RUN, Mmes BOT(arrivée à la délibération n°3), RIO, M. ROBERT, Mme MINET, MM. CROCHET, MARMIGNON, Mmes PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES (arrivé à la délibération n°14), Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mme CAZUGUEL-LEBRETON, M. BENAY (arrivé à la délibération n°1), Mme BOULDE, MM. AUFFRET, LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M. IBNYASSIN (arrivé à la délibération n°14), Mmes GUYONNET, MEYER, M. PROVOST, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- M. LORANT donne pouvoir à Mme BLEVIN
- Mme SOULIMAN donne pouvoir à Mme LE GAGNE
- M. DREVES donne pouvoir à Mme DIOURON (jusqu'à la délibération n°13 incluse et pour les délibérations n°19 et 20)
- Mme GRONDIN donne pouvoir à M. ROBERT
- M. BENAY donne pouvoir à Mme CAZUGUEL-LEBRETON (à l'ouverture)
- M. BEN ABDELWAHAB donne pouvoir à M. BLEGEAN
- Mme GOANVIC donne pouvoir à M. BOIVIN

**Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :**

- Sorties de Mme LEFAUCHEUR à la délibération n°7, retour à la n°14 et à la n°22, retour à la n°23
- Sortie de Mme CAZUGUEL-LEBRETON à la délibération n°16, retour à la n°17
- Sortie de Mme GACEL à la délibération n°19, retour à la n°23
- Sortie de M. DREVES à la délibération n°19, retour à la n°21
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°19, retour à la n°21
- Sortie de M. AUFFRET à la délibération n°23, retour à la n°24
- Sortie de Mme COTTRET à la délibération n°24, retour à la n°25

**Secrétaire de séance :**

- Mme COTTRET

**La séance est levée à 21 heures 55**

**1 - Transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales à Saint-Brieuc Agglomération - Convention de mandat à la Ville de Saint-Brieuc pour la gestion de marchés en cours dans le cadre du projet de rénovation urbaine**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de mandat annexée à la délibération, à conclure avec Saint-Brieuc Agglomération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération, et tout document s'y rapportant sous réserve de l'acceptation de ses dispositions par le Conseil Communautaire de Saint-Brieuc Agglomération.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 33      Pouvoirs : 6      Total : 39      Exprimés : 39

Voix Pour : 39      Voix Contre : 0      Abstention : 0

**2 - Budget de la Ville - Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits - Exercice 2011**

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouvertures et de virements de crédits suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
Chapitre 45	45 01 45811	Reversement de la subvention (part SBA)	305 080 €
Chapitre 45	45 01 45811	Paiement des travaux pour compte SBA	1 042 500 €
TOTAL			1 347 580 €
<b>Recettes</b>			
Chapitre 45	45 01 45821	Encaissement subvention ANRU (part SBA)	305 080 €
Chapitre 45	45 01 45821	Remboursement des travaux par SBA	1 042 500 €
TOTAL			1 347 580 €

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 33      Pouvoirs : 6      Total : 39      Exprimés : 39

Voix Pour : 39      Voix Contre : 0      Abstention : 0

**3 - Construction de bureaux - Regroupement des services techniques site de Curie - Adoption du préprogramme et des inscriptions budgétaires 2011**

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe d'une construction d'un bâtiment sur le site de Curie pour le regroupement de plusieurs Directions et Services,
- précise que la rénovation des bâtiments du site de Douvenant fera l'objet d'une réflexion simultanée,
- décide d'engager la consultation pour le choix d'un programmiste,
- précise qu'un comité de pilotage sera désigné pour suivre cette opération.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 36      Pouvoirs : 6      Total : 42      Exprimés : 42

Voix Pour : 42      Voix Contre : 0      Abstention : 0

**4 - Travaux de désamiantage et de mise aux normes du parking de Gouédic Autorisation à signer les marchés**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes du marché,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises OMEGA (mandataire) - BERIM pour un montant de 290 212 € H.T.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 36      Pouvoirs : 6      Total : 42      Exprimés : 42

Voix Pour : 42      Voix Contre : 0      Abstention : 0

## 5 - Parking de Gouédic - Travaux de désamiantage - Avenant n°2 aux marchés

Le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux modificatifs sur le lot suivant :

<u>Lots</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Montant initial du marche en H.T.</u>	<u>Montant Avenant n°1 en H.T.</u>	<u>Montant Avenant n°2 en H.T.</u>	<u>Montant Total du marché en H.T.</u>	<u>% d'augmentation par rapport au marché</u>
<u>Lot n°1 :</u> Retrait des matériaux contenant de l'amiante.	<b>SIB</b>	295 978.66	16 232.00	2 376.00	314 586.66	6,29 %

- approuve les conclusions de l'avenant n°2 annexé à la délibération, prenant en compte ces compléments de travaux,
- approuve la modification du planning initial des travaux en prolongeant le délai d'exécution de 5 semaines,
- autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

## 6 - Centre Ville - Modification des règles de constructibilité - Zone UA1 sise boulevard Waldeck Rousseau - Reconstruction du foyer jeunes travailleurs Igloo - Approbation de la modification simplifiée du plan d'occupation des sols

Le Conseil Municipal

- prend acte des observations émises par les riverains,
- approuve le dossier de modification simplifiée du POS conformément au plan de zonage joint en annexe à la présente,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public au service urbanisme droit des sols de la ville de Saint Brieuc et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du P.O.S sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département, justification dans le Recueil des Actes Administratifs de la commune si celle-ci compte plus de 3 500 habitants).

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 32

Pouvoirs : 6

Total : 38

Exprimés : 38

Voix Pour : 38

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4  
(Mme BOT, M. MARMIGNON,  
Mme COTTRET, M. PROVOST)

## 7 - Aide à la charge foncière - Subvention au bailleur social SA HLM Les Foyers FJT Igloo - Résidence Waldeck Rousseau - Opération d'acquisition-Amélioration de 36 logements locatifs sociaux pour jeunes travailleurs

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une aide à la charge foncière d'un montant total de 145 000 € à la SA HLM Les Foyers dont le siège social est situé 1 rue du Houx à Rennes, pour l'opération acquisition - amélioration d'un programme de 36 logements sociaux pour jeunes travailleurs situé 56B -58 Boulevard Waldeck Rousseau à Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Total : 37

Exprimés : 37

Voix Pour : 37

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4  
(Mme BOT, M. MARMIGNON,  
Mme COTTRET, M. PROVOST)

## 8 - Armor Habitat - Lotissement Le Clos des Aigrettes 1 - Classement des voies dans le domaine public routier communal

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition des parcelles désignées au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section AI sous les numéros 194 et 195 à l'euro symbolique,
- autorise Madame Marie-Claire DIOURON, Première adjointe, à signer l'acte de cession en la forme administrative qui sera authentifié par Monsieur Bruno JONCOUR, Maire,
- décide le classement dans le domaine public routier communal de la Ville de SAINT-BRIEUC des parcelles suivantes :

Dénomination	Nature	Désignation cadastrale			Longueur en mètres linéaires
		Section	N°	Surface en m <sup>2</sup>	
Rue Guy Mahé et impasse James Bouillé	Voie	AI	194	1 627	70 ml 90 ml
Rue du Léon	Trottoir espace vert	AI	195	291	-

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

## 9 - Armor Habitat - Lotissement Le Clos des Aigrettes 2 - Classement des voies dans le domaine public routier communal

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition des parcelles désignées au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section AI sous les numéros 253, 254, 256, 257 et 258 à l'euro symbolique,
- autorise Madame Marie-Claire DIOURON, Première adjointe, à signer l'acte de cession en la forme administrative qui sera authentifié par Monsieur Bruno JONCOUR, Maire,
- décide le classement dans le domaine public routier communal de la Ville de SAINT-BRIEUC des parcelles suivantes :

Dénomination	Nature	Désignation cadastrale			Longueur en mètres linéaires
		Section	N°	Surface en m <sup>2</sup>	
Rue Guy MAHE	trottoir – espace vert	AI	253	785	-
Ville Juhel	trottoir – espace vert	AI	254	1 746	-
Rue Guy MAHE	voirie	AI	256	3 418	338
Ville Juhel	espace vert	AI	257	17	-
<b>Ville Juhel</b>	espace vert	AI	258	223	-

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### 10 - Armor Habitat - Lotissement Le Clos des Aigrettes 3 - Classement des voies dans le domaine public routier communal

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition des parcelles désignées au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section AI sous les numéros 283, 284 et 286 à l'euro symbolique,
- autorise Madame Marie-Claire DIOURON, Première adjointe, à signer l'acte de cession en la forme administrative qui sera authentifié par Monsieur Bruno JONCOUR, Maire,
- décide le classement dans le domaine public routier communal de la Ville de SAINT-BRIEUC des parcelles suivantes :

Dénomination	Nature	Désignation cadastrale			Longueur en mètres linéaires
		Section	N°	Surface en m <sup>2</sup>	
Rue Marcel PAGNOL et Jacques PREVERT	Voie	AI	283	3 046	90 ml 215 ml
Ville Juhel	espace vert	AI	284	230	-
Rue Léopold SENGHOR	voirie	AI	286	516	88 ml

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### 11 - Armor Habitat - Lotissement Résidence de l'Ondine - Classement de voies dans le domaine public routier communal

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition des parcelles désignées au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section CY sous les numéros 562 et 565 à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section CY sous le numéro 543 étant déjà la propriété de la Ville de SAINT-BRIEUC,
- autorise Madame Marie-Claire DIOURON, Première adjointe, à signer l'acte de cession en la forme administrative qui sera authentifié par Monsieur Bruno JONCOUR, Maire,
- décide le classement dans le domaine public routier communal de la Ville de SAINT-BRIEUC des parcelles suivantes :

Dénomination	Nature	Désignation cadastrale			Longueur en mètres linéaires
		Section	N°	Surface en m <sup>2</sup>	
Rue de l'Ondine	Voie	CY	543	37	-
Rue Zamenhof	Voie	CY	562	867	90 ml
Rue de l'Ondine	Voie	CY	565	10	1 ml

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

## **12 - Consorts Philippe - Lotissement de la Roche Jano - Classement de la placette dans le domaine public routier communal**

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition de la parcelle désignée au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section BZ sous le numéro 313 pour une contenance de 220 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,
- autorise Madame Marie-Claire DIOURON, Première adjointe, à signer l'acte de cession en la forme administrative qui sera authentifié par Monsieur Bruno JONCOUR, Maire,
- décide le classement dans le domaine public routier communal de la Ville de SAINT-BRIEUC de la parcelle suivante :

Dénomination	Nature	Désignation cadastrale			Longueur en mètres linéaires
		Section	N°	Surface en m <sup>2</sup>	
Rue de la Roche Jano	Placette	BZ	313	220	22 ml

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

## **13 - Omnium Promotion - 2 rue Sergent Béziers Lafosse - Cession et classement dans le domaine public d'une bande de terrain**

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition, à l'euro symbolique, auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence d'Ondine, d'une emprise foncière d'environ 74 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrale de la copropriété;
- dit que tous les frais de rédaction et de publication d'acte notarié, les frais de géomètre pour le découpage du terrain et la modification de l'état descriptif de division-règlement de copropriété, les travaux de revêtement de sol et de clôture sont pris en charge par la société de construction « Le Jardin d'Ondine »,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir et notamment l'acte authentique constatant le transfert de propriété des parcelles sus-désignées dans le domaine privé de la commune, lequel sera reçu par Maître Charles Tanguy SIMON, notaire à SAINT-BRIEUC ;
- décide le classement desdites parcelles dans le domaine public routier communal.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 6

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

## **14 - Acquisition de la Chapelle Lamennais et de deux emprises foncières pour une opération de requalification et de réhabilitation**

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition auprès de CIRMAD PROSPECTIVES ou de tout autre personne physique ou morale qui leur plaira de se substituer, des biens suivants figurant sur le plan ci-annexé à prendre dans la parcelle BD 16 d'une contenance totale de 14 540 m<sup>2</sup>,
- emprise de 391 m<sup>2</sup> formant le lot A du plan divisé en 7 lots annexé à la déclaration préalable déposée en mairie de Saint-Brieuc le 19 juin 2009 - configuration en pointe située à l'angle des rues Charles Le Maoût et du 71<sup>ème</sup> R.I.,

- emprise de 1 055 m<sup>2</sup> formant le lot F du plan divisé en 7 lots annexé à la déclaration préalable déposée en mairie de Saint-Brieuc le 19 juin 2009,
- emprise de 588 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifée une chapelle désaffectée, à usage actuel de salle d'expositions et de réunions dénommée "Espace Lamennais", bâtiment mitoyen faisant partie de l'ensemble immobilier du groupe scolaire Saint-Charles-La Providence ; formant le lot E du plan divisé en 7 lots annexé à la déclaration préalable déposée en mairie de Saint-Brieuc le 19 juin 2009.

au prix global de 550 000 € nets vendeurs, hors frais d'acte.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente établi et reçu par le notaire de la CIRMAD PROSPECTIVES avec la participation de Maître BROCHEN, notaire à SAINT-BRIEUC ; l'acte authentique de vente devant être signé au plus tard le 31 mars 2013.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38      Pouvoirs : 5      Total : 43      Exprimés : 42

Voix Pour : 42      Voix Contre : 0      Abstention : 1 (M. PROVOST)

#### **15 - Entretien du Bois Boissel par les Brigades Vertes - Avenant n°11 à la convention d'action inserti on**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant n°11 à la a con vention d'action d'insertion avec l'association "Les Brigades Vertes" qui proroge la durée de la convention d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, et fixe la participation financière de la Ville à 33 228 € pour l'année 2011, versée sous forme d'indemnités forfaitaires mensuelles de 2 769 €.
- - autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR :Mme DIOURON

Présents : 38      Pouvoirs : 5      Total : 43      Exprimés : 43

Voix Pour : 43      Voix Contre : 0      Abstention : 0

#### **16- Entretien des Espaces Verts d'Aquabaie - Convention avec Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention d'entretien des espaces verts du site "Aquabaie" par les services techniques de la Ville de Saint-Brieuc à conclure avec Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor pour l'année 2011 et pouvant être reconduite de façon expresse, après accord entre les 2 parties, selon un coût annuel évalué à 19 176.26 € ,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 37      Pouvoirs : 5      Total : 42      Exprimés : 42

Voix Pour : 42      Voix Contre : 0      Abstention : 0

#### **17 - Transports et déplacements - Priorité des bus aux carrefours à feux - Convention avec Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention à conclure avec Saint-Brieuc Agglomération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 38      Pouvoirs : 5      Total : 43      Exprimés : 43

Voix Pour : 43      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **18 - Maison du Peuple - Mise en place d'une concertation sur le devenir du site**

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de réhabilitation de ce bâtiment ;
- décide d'instituer un comité de pilotage chargé de mener une réflexion sur le devenir de ce site ;
- dit que ce comité de pilotage sera composé d'élus municipaux, de représentants d'associations et de techniciens compétents.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38      Pouvoirs : 5      Total : 43      Exprimés : 43

Voix Pour : 43      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **19 - Conservatoire de Saint-Brieuc - Convention avec le Département dans le cadre du Schéma départemental d'enseignement de la musique**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention à conclure avec le Département des Côtes d'Armor pour une durée d'un an,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 35      Pouvoirs : 5      Total : 40      Exprimés : 40

Voix Pour : 40      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **20 - Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique - Convention de partenariat avec l'Inspection Académique**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention à conclure avec l'Inspection Académique des Côtes d'Armor pour permettre les interventions en milieu scolaire d'une enseignante spécialisée du Conservatoire de musique, de danse et d'art Dramatique,
- précise que ce partenariat n'a pas d'incidence financière nouvelle,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 35      Pouvoirs : 5      Total : 40      Exprimés : 40

Voix Pour : 40      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **21 - Bibliothèques municipales - Demande de reproduction des éditions Alexandrines**

Le Conseil Municipal :

- autorise la reproduction à titre gracieux de quatre documents iconographiques du fonds Louis Guilloux pour les éditions Alexandrines en vue de l'édition imprimée *Balade en Bretagne Nord* et contre la fourniture gratuite de quatre exemplaires de cette publication par les Editions Alexandrines à la Ville de Saint-Brieuc,
- précise que tout autre utilisation de cette iconographie devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 37      Pouvoirs : 5      Total : 42      Exprimés : 42

Voix Pour : 42      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **22 - Musée d'art et d'histoire de Saint-Brieuc - Organisation d'un concours de cartes postales dessinées**

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'organisation du concours tel qu'elle figure dans le règlement annexé à la présente délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 36      Pouvoirs : 5      Total : 41      Exprimés : 41

Voix Pour : 41      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **23 - Motion pour la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel en Bretagne**

Le Conseil Municipal :

- approuve et adopte les termes de la motion annexée à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite motion.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

### **24 - Abandon du projet d'extension du hall de l'amicale de tennis du Griffon - Résiliation des marchés**

Le Conseil Municipal :

- décide l'abandon du projet de travaux d'extension du hall de l'Amicale de Tennis du Griffon,
- fixe les modalités de calcul de l'indemnité qui sera versée aux entreprises titulaires selon les conditions prévues au CCAG Prestations intellectuelles pour les marchés de contrôle technique et de SPS et selon les dispositions du nouveau CCAG travaux du 8 septembre 2009 qui prévoit, dans le silence du marché, le versement d'une indemnité de résiliation obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé à 5% pour les marchés de travaux,
- dit que les frais d'indemnisation seront prélevés sur le reliquat des crédits réservés à l'opération chapitre 23 fonction 414 compte 2313 sous compte 09789 et payés en charges exceptionnelles,
- décide d'affecter le reliquat des crédits pour cette opération à la réfection complète du sol des 4 courts de tennis

Le virement des crédits correspondants se fera par décision modificative.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 40
Voix Pour : 40	Voix Contre : 0	Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)	

### **25 - Association Tennis du Griffon - Réhabilitation des quatre courts de tennis du complexe sportif de Brézillet - Validation du plan de financement des travaux et demande de subventions**

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'investissement,
- valide le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération figurant en annexe, pour un montant de estimatif de 95 000 € TTC (79 431 € HT),
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes susceptibles de verser une subvention, notamment le Centre National du Développement du Sport,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention des subventions,
- dit que les crédits nécessaires, d'un montant de 95 000 €, seront prélevés :

➔ sur le reliquat des crédits inscrits pour le projet abandonné de création d'un auvent, soit 80 000 € - chapitre 23 - fonction 414 - compte 2313 (sous-compte 09789)

➔ sur les crédits inscrits en provision pour une réfection partielle des courts, soit 15 000 € - chapitre 23 - fonction 414 - compte 2315 (sous-compte 10668) .

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 38	Pouvoirs : 5	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

### **26 - Création d'un gradinage à proximité de la piste de BMX - Validation du plan de financement des travaux et demande de subventions**

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'investissement,
- valide le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération figurant en annexe, pour un montant estimatif de 75 000 € TTC (62 709 € HT)
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les organismes susceptibles de verser une subvention, notamment le Centre National du Développement du Sport,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention des subventions.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

## 27 - Aide aux emplois sportifs - saison 2010-2011

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes des conventions annuelles d'attribution de subventions avec les clubs suivants :

- l'Amicale de Tennis du Griffon
- l'association sportive Cesson volley
- l'association la Bretonne Gymnic Club
- Kick full Briochin
- Stade briochin foot féminin
- Amicale Laïque basket
- Cercle des Nageurs de Saint Brieuc
- Saint Brieux BMX
- Rugby club Saint-Brieuc

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la délibération,

- décide d'apporter son soutien aux clubs suivants en accordant une participation financière,

- dit que la Ville financera :

- 1 poste à hauteur de 7 623 € à l'Amicale Tennis du Griffon
- 2 postes à hauteur de 15 246 € à l'Association sportive Cesson volley
- 2 postes à hauteur de 15 246 € à la Bretonne Gymnic Club
- 1 poste à hauteur de 7 623 € au Kick Full Briochin
- 1 poste à hauteur de 15 000 € à la MJC section canoë kayak
- 1 poste à hauteur de 7 020 € à l'Aviron club du Guet
- 1 poste à hauteur de 7 623 € au Stade briochin foot féminin
- 1 poste à hauteur de 7 623 € au Cercle des nageurs de Saint Brieuc
- 1 poste à hauteur de 7 623 € à l'Amicale Laïque
- 1 poste à hauteur de 7 623 € au COB section gym
- 1 poste à hauteur de 7 623 € au Saint Brieuc BMX
- 1 poste à hauteur de 7 623€ à l'ASPTT
- 1 poste à hauteur de 7 623 € au Rugby club de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

## 28 - Secteur sportif - Subventions aux projets -1ère tranche - Année 2011

Le Conseil Municipal décide l'attribution aux associations des subventions telles qu'énumérées ci-dessous :

Associations	Lieu	Objet	Date	Aide 2011
M.J.C. du Plateau section canoë-kayak	Bassin de slalom, en aval du barrage de Saint- Barthélemy	Championnat National de canoë- kayak en slalom	12 & 13 février 2011	<b>600 €</b>
Le cercle	Stade de la Ville Oger	Tournoi du Griffon "Santé"	18 & 19 juin 2011	<b>500 €</b>
Saint Brieuc BMX	Brézillet	Challenge interrégional	11 & 12 juin 2011	<b>6 000 € acompte</b>
Association régionale trophées jeune vététiste	Bois Boissel	Manche coupe de France VTT	7 & 8 mai 2011	<b>6000 € acompte</b>
Saint Brieuc Bowling	Le Cyclope	Tournoi national	25-26-27-28 novembre 2010	<b>300 €</b>
Tennis de Table Corporatif briochin	Entreprises du pays de Saint Brieuc	Programme de développement du tennis de table corpo dans les entreprises et administrations	Saison 2010- 2011	<b>150 €</b>

Aviron Club du Gouet	Steredenn	Championnat de Bretagne de rameur en salle	5 décembre 2010	<b>200 €</b>
Amicale Laïque	Ville de Saint Brieuc	Action Développement du badminton et basket dans les quartiers	saison 2010/2011	<b>5000 €</b>
			<b>Total</b>	<b>18 750 €</b>

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1  
(M. PROVOST)

### 29 - "Sport Conseil 22" participation de la ville - Année 2011

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant annexé à la délibération; relatif à la participation financière de la Ville de Saint-Brieuc pour l'année 2011,
- décide l'attribution, pour l'année 2011, d'une subvention de fonctionnement de 4 300 € au Comité Départemental Olympique et sportif, gestionnaire du "Sport Conseil 22",
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### 30 - Passeport Jeunes Ti-Pass chèques multi-activités remboursement des associations et recouvrement auprès du Département des Côtes d'Armor - Année scolaire 2010/2011 - Troisième tranche

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements, sous forme de subvention, des chèques ti pass qui lui ont été remis par les associations signataires de la convention de partenariat et de recouvrer la recette équivalente auprès du Département des Côtes d'Armor suivant le tableau annexé à la délibération.

#### TI PASS 2010/2011

Associations	Nbr chèque	Valeur	Total
Cercle des nageurs briochins	126	10.00 €	1 260.00 €
La Bretonne Gymnic	241	10.00 €	2 410.00 €
Cercle sportif Ste Thérèse	55	10.00 €	550.00 €
Association VIET VO DAO St-Brieuc	3	10.00 €	30.00 €
Le cercle Foot	30	10.00 €	300.00 €
Eclaireurs de France	10	10.00 €	100.00 €
Ringuette pour Tous	3	10.00 €	30.00 €
Kick Full Briochin	10	10.00 €	100.00 €
Gazelec Sport	38	10.00 €	380.00 €
Amicale cyclotouriste briochine	16	10.00 €	160.00 €
Amicale Laïque	34	10.00 €	340.00 €
Les Grimpeurs briochins	50	10.00 €	500.00 €
Club de Judo Amicale Laïque	16	10.00 €	160.00 €
Stade Briochin	37	10.00 €	370.00 €
ASPTT	92	10.00 €	920.00 €
Les Licornes foot américain	10	10.00 €	100.00 €
St Brieuc tennis de table Cx Lambert	23	10.00 €	230.00 €
La passerelle	11	10.00 €	110.00 €
MJC du Plateau	169	10.00 €	1 690.00 €
		<b>Total</b>	<b>9 740.00 €</b>

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **31 - Comité de quartier de la Ville Jouha - Embellissement du poste ERDF, rue Victor Grignard - Convention avec ERDF**

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention entre la Ville de Saint-Brieuc et ERDF Côtes d'Armor qui prévoit notamment le montant de la contribution financière apportée par ERDF aux travaux, à hauteur de 300 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **32 - Cession de yoles "Brioc" et "Droit de cité" à l'association des Amis de Jeudi-Dimanche**

Le Conseil Municipal :

- décide la vente à l'euro symbolique des deux yoles "Brioc" et "Droit de Cité" à l'association Amis de Jeudi Dimanche;
- approuve les termes de l'acte annexé à la délibération, entre la Ville et l'association des Amis de Jeudi Dimanche relatif aux modalités de cette vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme CAZUGUEL - LEBRETON

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **33 - Coopération décentralisée - avec la Ville d'Agadez - Construction et équipement d'une maternité au centre de santé intégré – Centre d'Agadez Reversement du cofinancement du Département des Côtes d'Armor à la Ville d'Agadez**

Le Conseil Municipal décide le reversement de 10 000 € correspondant à la participation du Département des Côtes d'Armor à la Ville d'AGADEZ sur le compte " Commune urbaine d'AGADEZ - coopération SAINT-BRIEUC", au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **34 - Ecole des Beaux Arts - Adoption de l'avant projet détaillé - Lancement d'appel d'offres - demande de subventions**

Le Conseil Municipal :

- valide l'avant-projet détaillé, représentant un coût prévisionnel de travaux de 2 428 000 € H.T.;
- valide l'enveloppe financière affectée à l'opération, soit 3 800 000 € T.T.C., inscrite au P.P.I,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire,
- autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert,
- sollicite auprès de l'Etat, de la Région, du Département, du Pays de Saint-Brieuc, ou tout autre, ainsi qu'auprès de Monsieur Kerdraon, Sénateur-Maire (réserve parlementaire), les subventions complémentaires.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **35 - Aire d'accueil des gens du voyage - Convention de partenariat entre l'Etat et la Ville de Saint-Brieuc**

Le Conseil Municipal :

- accepte la subvention accordée par l'Etat,
- approuve les termes de la convention annexée à la délibération qui prévoit un montant annuel maximum de 44 503.20 € au titre de l'année 2011
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec M. Le Préfet.

RAPPORTEUR : M.BONNIN

Présents : 38      Pouvoirs : 5      Total : 43      Exprimés : 43

Voix Pour : 43      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **36 - Vente d'une parcelle du CCAS de Saint-Brieuc à la Ville de Ploufragan - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

- autorise le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Brieuc, Etablissement Public Administratif, à vendre à la Commune de Ploufragan, la parcelle cadastrée AK n°100 "le clos bihan" située rue Saint-Vincent de Paul à Ploufragan, classé en zone ND et d'une contenance de 8 901 m<sup>2</sup> à la valeur estimée par France Domaine au prix de 9 610 €,
- dit que cette autorisation de vente est donnée pour la réalisation d'un projet d'aménagement de jardins familiaux par la Ville de Ploufragan.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 38      Pouvoirs : 5      Total : 43      Exprimés : 43

Voix Pour : 43      Voix Contre : 0      Abstention : 0

### **37 - Organismes extérieurs - Instances participatives - CCSPL - Désignation de délégués de la Ville - Modifications**

Le Conseil Municipal :

- décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Ville,
- désigne pour représenter la Ville :

#### **ORGANISMES**

Régie Municipale des Pompes Funèbres:

1 titulaire: **M. LE BERE**

Offices des retraités briochins

1 titulaire: **Mme LE FAUCHEUR**

Commission des Halles

1 titulaire: **M. IBNYASSIM**

Commission de marchés de plein air

1 titulaire: **M. IBNYASSIM**

Comité de jumelage

1 titulaire: **Mme HUBERT**

Conseil d'Administration du Collège Jean-Macé

1 titulaire: Mme GOANVIC

1 suppléant : M. BOIVIN

Conseil d'Administration du lycée Général d'Enseignement Professionnel Eugène Freyssinet

1 titulaire: **Mme GOANVIC**

1 suppléant: **Mme LE FAUCHEUR**

Ecole primaire publique de la Ville Hellio

1 titulaire : **M. AUFFRET**

## **INSTANCES PARTICIPATIVES**

Commission Consultative des Services Publics Locaux

1 titulaire: **M. PROVOST**

1 suppléant : **Mme HUBERT**

Conseil de proximité du secteur centre

1 titulaire: **Mme GACEL**

1 titulaire : **M. FUAN**

1 suppléant : **Mme GUYONNET**

1 suppléant : **M. ALIPOUR**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

### **38 - Remise gracieuse de dettes - Droits d'inscription au conservatoire de Saint-Brieuc**

Le Conseil Municipal accorde une remise gracieuse de dettes d'un montant de 215,50 € concernant des droits d'inscription au Conservatoire.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ville de SAINT-BRIEUC

-----  
Conseil Municipal  
-----

Séance du 1<sup>er</sup> février 2011

-----  
Rapporteur : M. LE MAIRE  
-----

N°

## DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

### DECISIONS

En application de l'article L.2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de la délibération n°1 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2008  
modifiée par délibération n°1 du 31 mars 2009

#### 1) Autorisation d'ester en justice

⇒ Décision du 17 janvier 2011 désignant le cabinet d'avocats Jean-Paul MARTIN, domicilié 8 boulevard de la Tour d'Auvergne à Rennes, pour représenter les intérêts de la Ville dans le contentieux introduit par Monsieur Philippe BEAUME à l'encontre de son voisin Monsieur David LECHEVESTRIER, domicilié 97 rue Pinot Duclos à Saint-Brieuc, aux fins d'annulation du permis de construire modificatif pour l'extension d'un garage, annexe à la maison d'habitation, délivré le 20 octobre 2010,.

#### 2) Règlement des frais et honoraires d'expert

⇒ Décision du 4 novembre 2010 de régler les frais et honoraires de Monsieur Jean-Paul DUBOIS, architecte-expert, domicilié 5 impasse des Courlis, Saint-Laurent de la mer à Plérin, représentant cinq cent trente huit euros et quarante-six centimes (538,46 €), pour son expertise de l'immeuble sis 16 rue de Gouët et ses préconisations dans l'attente de la réalisation des travaux à venir.

#### 3) Décision de préemption du 30 avril 2008 : versement de l'indemnisation d'expropriation et déconsignation

⇒ Suite à la signature de l'acte authentique de vente le 23 novembre 2010 du bien immobilier sis 9 rue de Penthièvre à SAINT-BRIEUC et cadastré AK 220, décision du 26 novembre 2010 de déconsigner en faveur de la Ville la somme de douze mille neuf cents euros (12 900 €) représentant 15 % de l'évaluation de ce bien par France Domaine, consignée le 24 juillet 2008 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au profit du mandataire de la S.C.I. Banque Postale, l'Etude S.C.P. LEMETAYER, LE MOUX, MALLEVRE, MORIN, et de payer au profit dudit mandataire la somme de quatre vingt quatorze mille neuf cent soixante treize euros (94 973 €) représentant le montant de l'indemnité de dépossession fixé par le juge de l'expropriation.

#### 4) Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B) = briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>Association les Bébés dans l'Eau</u>  (B)	<u>Ecole Élémentaire de la Vallée</u> :  Convention autorisant l'association "les Bébés dans l'eau" à utiliser le hall d'entrée, la salle de garderie, les accès et les sanitaires de l'école le 21 novembre 2010 de 9 h 00 à 11 h 30 dans le cadre d'un accueil d'enfants.	<b>19 novembre 2010</b>	Gratuit

<p><b><u>Association des parents d'élèves de Guy Ropartz</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Ecole maternelle Guy Ropartz :</u></p> <p>Convention autorisant l'association des parents d'élèves à utiliser la salle d'activités, les sanitaires, les voies d'accès et la cour de l'école le 19 novembre 2010 de 18 h 00 à 20 h 30 en vue d'organiser une réunion.</p>	<p><b>12 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Association "Le Libre Théâtre"</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Ecole maternelle de la Ville Hellio :</u></p> <p>Avenant n°1 à la convention du 17 septembre 2010 autorisant l'association "Le Libre Théâtre" à utiliser la salle de jeux le :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21 novembre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00,</li> <li>- 22 novembre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00,</li> <li>- 5 février 2011 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00,</li> <li>- 16 avril 2011 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00,</li> <li>- 17 avril 2011 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00</li> </ul>	<p><b>15 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Ecole primaire Jacques Brel :</u></p> <p>Avenant n°1 à la convention du 7 septembre 2010 autorisant l'Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët à utiliser la salle de sport, la salle d'activités, les sanitaires et les accès de l'école les 21 novembre, 12 décembre 2010 et 6 février 2011 de 9 h 00 à 18 h 00 dans le cadre des répétitions.</p>	<p><b>15 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Association des parents d'élèves des écoles Curie et Poutrin</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Ecole maternelle Curie :</u></p> <p>Convention autorisant l'association des parents d'élèves des écoles Curie et Poutrin à utiliser la salle de motricité, les sanitaires, les voies d'accès et la cour de l'école le 10 décembre 2010 de 16 h 30 à 21 h 00 dans le cadre d'un tirage des lots de la roue de Noël.</p>	<p><b>29 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Association des parents d'élèves de l'école Guy Ropartz</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Ecole maternelle Guy Ropartz :</u></p> <p>Convention autorisant l'association des parents d'élèves de l'école Guy Ropartz à utiliser la salle d'activités, les sanitaires, les voies d'accès et la cour de l'école le 19 novembre 2010 de 18 h 00 à 20 h 30 en vue d'organiser une réunion.</p>	<p><b>12 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>

<p><b><u>Association des parents d'élèves des écoles Guy Ropartz et Baratoux</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Ecole primaire Baratoux :</u></p> <p>Convention autorisant l'association des parents d'élèves des écoles Guy Ropartz et Baratoux à utiliser la salle de restauration, la salle de préparation des repas, la bibliothèque, la cour avec préau, les sanitaires et les accès de l'école le 12 décembre 2010 dans le cadre du marché de Noël.</p>	<p><b>9 décembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Comité d'Animation des Ecoles de Cesson Bourg</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Ecole maternelle Cesson Bourg :</u></p> <p>Convention autorisant le Comité d'Animation des Ecoles de Cesson Bourg à utiliser la salle de motricité, la classe de grande section adjacente à la salle de motricité, les sanitaires et les accès de l'école le 26 novembre 2010 en vue d'organiser une représentation théâtrale.</p>	<p><b>16 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>

5) Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<p><b><u>CEFEDM</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>36, rue de Cornouaille :</u></p> <p>Convention autorisant le CEFEDM à occuper les salles n°1, 1 bis et 11 situées au rez-de-chaussée du bâtiment sis 36, rue de Cornouaille, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.</p>	<p><b>31 août 2010</b></p>	<p>2 242 € annuel charges comprises</p>
<p><b><u>François VINCENT</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>12 rue Baratoux :</u></p> <p>Convention autorisant Monsieur François VINCENT en vertu de sa qualité de professeur des écoles à occuper le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble 12, rue Baratoux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.</p>	<p><b>1<sup>er</sup> septembre 2010</b></p>	<p>309.42 € par mois</p>
<p><b><u>Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.)</u></b></p> <p><b>(B)</b></p>	<p><u>Centre Curie :</u></p> <p>Convention autorisant la F.S.G.T. à occuper la salle de réunion située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A, le 5 novembre 2010 de 20 h 00 à 22 h 30 en vue d'organiser une assemblée générale d'activité cycliste.</p>	<p><b>4 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>

<p><b><u>Cercle Nautique de Saint-Brieuc</u></b></p> <p><b><u>(B)</u></b></p>	<p><u>Centre Curie :</u></p> <p>Convention autorisant le Cercle Nautique de Saint-Brieuc à occuper la salle de réunion située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A le 9 novembre 2010 de 20 h 00 à 23 h 00 en vue d'y organiser une réunion.</p>	<p><b>4 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Bridge Club</u></b></p> <p><b><u>(B)</u></b></p>	<p><u>Centre Curie :</u></p> <p>Convention autorisant le Bridge Club à utiliser, à titre temporaire, les salles qui jouxtent les salles 7 et 8 situées au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C en vue d'y organiser des compétitions de bridge les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6, 20 et 21 novembre 2010</li> <li>- 14 décembre 2010</li> <li>- 23 janvier 2011</li> <li>- 27 mars 2011</li> <li>- 2, 3, 5, 6, 19 et 20 avril 2011</li> <li>- 7 mai 2011.</li> </ul>	<p><b>5 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Club de Musculation et Culturisme</u></b></p> <p><b><u>(B)</u></b></p>	<p><u>Centre Curie :</u></p> <p>Convention autorisant le Club de Musculation et Culturisme de Curie à occuper la salle de réunion située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A, le 10 décembre 2010 de 19 h 30 à 22 h 30 en vue d'y organiser une assemblée générale.</p>	<p><b>26 novembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>
<p><b><u>Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.)</u></b></p> <p><b><u>(B)</u></b></p>	<p><u>Centre Curie :</u></p> <p>Convention autorisant la F.S.G.T. à occuper la salle de réunion située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A, le 9 décembre 2010 de 19 h 00 à 22 h 30 en vue d'organiser une réunion.</p>	<p><b>8 décembre 2010</b></p>	<p>Gratuit</p>

## MARCHES - PERIODE DU 18 NOVEMBRE 2010 AU 24 DECEMBRE 2010

### 6) Marchés de prestations intellectuelles

- ♦ **ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE GESTION DU PATRIMOINE DES OUVRAGES D'ART ET D'INSPECTION SIMPLIFIEE DE MURS DE SOUTÈNEMENT**

MARCHE 88/10 – notifié le 29 novembre 2010

- ♦ GEOLITHE de Pacé (35) ..... montant : 27 388.40 € HT

- ♦ **DIAGNOSTIC COMPLEMENTAIRE ET SCENARIOS DE CONFORTÈMÈNT POUR LE VIADUC DE TOUPIN**

MARCHE 90/10 – notifié le 25 novembre 2010

- ♦ GINGER CEBTP de La Mezière (35) ..... montant : 47 768.24 € TTC

### 7) Marché de travaux

- ♦ **TRAVAUX DE MISE EN LUMIERE ARTISTIQUE DE SITES REMARQUABLES DU CENTRE VILLE POUR CREER UN PARCOURS COHERENT AVEC LES ANIMATIONS DE NOEL 2010**

MARCHE 92/10 – notifié le 6 décembre 2010

- ♦ SPECTACULAIRES de Saint-Thurial (35) ..... montant : 47 000.00 € TTC

### 8) Marchés de services

- ♦ **VALORISATION D'UNE PARTIE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DANS LE CADRE D'UNE FILIERE DE SECOURS**

MARCHE 87/10 – notifié le 19 novembre 2010

- ♦ LYONNAISE DES EAUX de Ploumagoar  
.....montant maximum pour l'année : 100 000.00 € HT

- ♦ **FOURNITURE DE SERVICES D'ASSURANCES**

MARCHE 96/10 – notifié le 20 décembre 2010

- ♦ DEXIA SOFCAP / CNP ASSURANCES de Vasselay (18)  
.....montant pour l'année : 40 000.00 € TTC

### 9) Avenant

- ♦ **PRESTATIONS GENERALES DE CONSEIL ET D'ANIMATION AGRICOLE SUR LE BASSIN VERSANT DU GOUET**

MARCHE 29/08 - notifiée le 19 mai 2008

- ♦ CHAMBRE D'AGRICULTURE de Plérin  
prolongation de délais : 17 jours supplémentaires pour un montant de .....6 868.00 € HT